

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2019 à 19H30

Présents : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, J.P.PERROT, B.LAVIRE, T.GEROSIER, M.JEANNEY, A.BRET, J.C.RUGA.C.DUMAS. I.RACCURT.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absents Excusés : S.AMEUR (Pouvoir C.DUMAS) A.L. BRUNET (Pouvoir A.RACCURT)
G.PIPAZ (Pouvoir M.JEANNEY)

Absent : F.BROUSSE

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Adhésion Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE de l'Ain).
- Demande de Subvention : Sou des Ecoles de Bressolles.
- Demande de subvention au titre de la DETR pour les aménagements et mise en accessibilité extérieurs de la nouvelle mairie.

Le Conseil Municipal accepte d'accéder à cette requête.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS MAIRIE/ AUTORISATION DE SIGNER LE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 09 mars 2018 l'autorisant à signer les marchés et les éventuels avenants relatifs à la construction de la nouvelle Mairie à hauteur de 419 309,06 € HT. Il précise que ce montant portait uniquement sur la construction soit le gros œuvre et les finitions. A ce jour, le chantier a bien avancé et il convient de penser à la réalisation des travaux portant sur les aménagements extérieurs. Après examen des devis, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise PARCS ET SPORTS d'un montant de 105 932,30 € HT soit 127 118,76 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR MISE EN ACCESSIBILITE DE LA NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que compte tenu de la disponibilité de crédits il est encore possible de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) deuxième appel à projets 2019. L'opération d'aménagement et de mise en accessibilité de la nouvelle mairie pourrait être éligible à cette aide. Il propose de solliciter l'appui financier de l'Etat pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 105 932,30 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter, au taux le plus élevé, une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de l'aménagement et la mise en accessibilité de la nouvelle mairie dont le montant des travaux s'élève à 105 932,30 € HT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL / FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de la Côtère à Montluel pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
 - Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 33, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montluel	7 005 habitants	9 sièges
Dagneux	4 706 habitants	6 sièges
Beligneux	3 314 habitants	4 sièges
La Boisse	3 021 habitants	4 sièges
Balan	2 856 habitants	3 sièges
Niévroz	1 577 habitants	2 sièges
Bressolles	891 habitants	2 sièges
Pizay	796 habitants	2 sièges

Sainte-Croix	566 habitants	1 siège
--------------	---------------	---------

- **Total des sièges répartis : 33**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, à 33, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Côtière à Montluel, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montluel	7 005 habitants	9 sièges
Dagneux	4 706 habitants	6 sièges
Beligneux	3 314 habitants	4 sièges
La Boisse	3 021 habitants	4 sièges
Balan	2 856 habitants	3 sièges
Niévroz	1 577 habitants	2 sièges
Bressolles	891 habitants	2 sièges
Pizay	796 habitants	2 sièges
Sainte-Croix	566 habitants	1 siège

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL SIS 46 CHEMIN DE LA LECHERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 17 juillet 2018, acceptant que la commune de Bressolles, occupe un local à usage d'entrepôt d'une superficie de 100 m² sis 46 Chemin de La Léchère 01360 Bressolles moyennant une redevance mensuelle de 150,00 € à compter du 1^{er} Août 2018 pour une durée de 1 an. Reconnaisant l'utilité de cette occupation, Monsieur le Maire propose de renouveler dans les mêmes conditions la convention du 08 Août 2018 établie entre la commune et Monsieur Dominique RACCURT représentant l'EARL du Pontet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention d'occupation d'un local sis 46 Chemin de la Léchère à Bressolles dans les mêmes conditions que la précédente à compter du 1^{er} Août 2019.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au stade de l'avancement de la construction de la nouvelle Mairie, il est maintenant possible de réaliser l'aménagement intérieur. Il précise qu'un conseiller s'est porté volontaire pour aménager l'office (installation du mobilier et achat d'électroménager). En l'absence du régisseur et n'ayant aucun autre moyen de paiement Monsieur Alain BRET a dû faire l'avance de la somme de 774,33 € qu'il convient de lui rembourser. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables permettant le remboursement intégral soit 774,33 € - bénéficiaire Monsieur Alain BRET.

REMBOURSEMENT PAR VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A ANIMONS BRESSOLLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que lors de la manifestation Contes en Côtère, l'association Animons Bressolles a pris en charge quelques dépenses qu'il convient aujourd'hui de lui rembourser. Le montant de ces dépenses s'élève à 90,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 90,00 € à l'association Animons Bressolles.

DEMANDE DE SUBVENTION SOU DES ECOLES DE BRESSOLLES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande de subvention formulée par le Sou des Ecoles de Bressolles. Il rappelle que le Sou des Ecoles a pris en charge la dépense liée à la remise des cadeaux aux élèves de CM2 quittant à l'issue de l'année scolaire le R.P.I. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 325,00 € au Sou des Ecoles de Bressolles.

ADHESION CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN (CAUE)

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Andrée RACCURT qui explique que suite à une visite en date du 28 mai dernier à l'école de Bressolles, le CAUE propose d'accompagner les enfants en vue de l'aménagement de la cour de l'école. Il précise que pour bénéficier de cet accompagnement, la commune doit adhérer au CAUE de l'Ain. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au CAUE de l'Ain selon le montant de 0,10 € par habitant soit 89,10 € au titre de l'année 2019

INSTRUCTIONS D'URBANISME (C.GOUVERNEUR)

Permis de Construire

- Monsieur PAGE Pierrick – Extension et création d'une cave.
- Madame PRAS Nathalie – Construction d'un carport et d'un box.
- Madame CALAME Tiphaine – Construction d'une maison individuelle.
- Monsieur CATALDO Lucas – Transformation d'une grange en logement.

Déclarations Préalables

- ECOGREEN pour EARL DU PONTET – Pose de panneaux photovoltaïques.
- Monsieur FLEURY Grégory – Ouverture sur façade.

Information diverse : la permanence d'urbanisme du samedi matin sera assurée uniquement sur rendez-vous du 14 juillet 2019 au 31 août 2019.

COMPTES RENDUS REUNIONS

ALEC 01 (M.JEANNEY)

On constate une augmentation de 40% des demandes de renseignements en un an. Dans le cadre du programme habitat 2020, un nouveau dispositif d'accompagnement des communes pour des travaux d'aménagement est mis en place.

PCAET (F.BEAUVOIS)

Un COPIL s'est réuni le 10 juillet afin d'établir la stratégie territoriale du PCAET suite au séminaire du 20 juin qui a réuni 19 élus.

Les principales orientations retenues en matière de maîtrise de l'énergie sont :

- Massifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- Accompagnement technique et conseil par l'intermédiaire de la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle de la 3CM.
- Développement des modes doux, covoiturage et transports en commun.
- Diminution de la consommation énergétique du secteur industriel.

Les orientations en matière de développement d'énergies renouvelables portent sur le développement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parkings, l'implantation de 2 éoliennes sur le territoire et le développement de la méthanisation en lien notamment avec le projet de l'usine de Kem One.

Pacte Fiscal Financier 3CM (F.BEAUVOIS)

L'élaboration du Pacte et Fiscal et Financier se poursuit. Un COPIL s'est déroulé le 3 juillet afin de relever les indicateurs de richesse et de disparités financières et fiscales du territoire, d'identifier les évolutions possibles et les outils à mobiliser afin d'élaborer les simulations des différentes hypothèses de partage des ressources en matière de DSC, ATC, FPIC, fonds de concours, partage de fiscalité...

Etude zone des 3 B (F.BEAUVOIS)

Une réunion est prévue le 14 Octobre prochain avec les Conseillers Municipaux des trois communes concernées : Béliigneux, Balan, Bressolles.

SPANC (J.P.PERROT)

En vue du transfert de la compétence du service de l'assainissement non collectif, la 3CM rencontre des difficultés pour harmoniser l'état des lieux des communes.

Service de l'eau (F.BEAUVOIS)

Le transfert de la compétence eau est acté pour le 1^{er} janvier 2020.

Commission petites fleurs (A.BRET)

Une réunion a eu lieu avec l'agent technique.

Un devis a été demandé pour l'entretien des haies (taille, main d'œuvre, matériel, évacuation). L'offre est retenue pour un forfait de 372,00 € par jour.

QUESTION DIVERSE.

Pour information le débroussaillage de pré acquis par la commune au Paillot a été réalisé.

La séance est levée à 20h 45